PROJET D'ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du mercredi, 14 janvier 2026 à 19h30
du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépenses et engagements de crédit

 Aucun point
7. Administration – Direction générale

 Aucun point
8. Greffe et réglementation

 Adoption du projet de règlement 2026-348 visant à fixer le taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception.
9. Loisirs et culture

 Aucun point
10. Ressources humaines

 Aucun point
11. Transport, hygiène du milieu et travaux publics

 Aucun point
12. Urbanisme et développement du territoire

 Aucun point
13. Gestion des eaux

 Aucun point
14. Autres sujets

 Aucun point
15. Varia

 15.1
16. Période de questions
17. Levée de l'assemblée

Julie Francoeur, directrice générale

POUR APPROBATION

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi, 14 janvier 2026 à 19h15 du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelphe à la salle de la Fadoq de l'Hôtel de ville située au 150, rue Baillargeon à Saint-Adelphe

Sont présents :	Mme Carole Neill	Mairesse
	Mme Laurie Fraser	Conseillère municipale
	M. Luc Bussières	Conseiller municipal
	Mme Nathalie Poirier	Conseillère municipale
	M. Roman Pokorski	Conseiller municipal
	Mme Nicole Lemay	Conseillère municipale
	M. Jonathan St-Arnaud	Conseiller municipal

Est présente également la directrice générale greffière-trésorière Me Julie Francoeur.

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Madame la mairesse Carole Neill.

Huit (8) contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h20.

Ouverture de la séance extraordinaire

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Lemay
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit ouverte.

Adoptée

2026-01-024 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roman Pokorski
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

GREFFE ET RÉGLEMENTATION

MOTION **AVIS DE MOTION** est donné par madame la conseillère Nathalie Poirier qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement (2026-348) visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception.

2026-01-025 **PROVINCE DE QUÉBEC**
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC

PROJET DE RÈGLEMENT 2026-348

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-348

VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Il est proposé par madame la conseillère Nathalie Poirier
Et résolu à l'unanimité par tous les conseillers présents :

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : TAUX DE TAXES

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

POUR APPROBATION

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : PAIEMENT PAR VERSEMENTS

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique.
Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 $, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : DATE DES VERSEMENTS

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 avril 2026, le 3e versement exigible le 15 juin 2026 et dernier versement, le 15 septembre 2026.

ARTICLE 5 : PAIEMENT EXIGIBLE

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2026-348.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2026

Taux de taxes 2026 par 100 $ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale	0,3564$	
Taxe Sûreté du Québec	0,0548$	
Taxe Régie des Incendies	0,0596$	
Taxe voirie locale :	0,3341$	
Taxe route Bureau	0,0056$	
Tarif d'entretien eau	99,00 $	par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout	108,00 $	par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	161,00 $	par unité
Tarif récupération	36,00 $	par unité
Tarif vidange matières organiques	90,00 $	par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	157,00 $	par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	109,00 $	par unité
Roulotte	120,00 $	par unité

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

CATÉGORIE 1 : Par unité : vidange 235,00$
- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

CATÉGORIE 2: Par unité : vidange 265,00$
- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt

POUR APPROBATION

- Casse-croûte

CATÉGORIE 3: Par unité : vidange 315,00$
- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

CATÉGORIE 4: Avec container
Par unité: vidange 360,00$
- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

CATÉGORIE 5: Avec container
Par unité: vidange 585,00$
- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le quatorzième jour de janvier 2026.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS
Début : 20h24
Fin : 20h25

2026-01-026 **Levée de l'assemblée à 20h25**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan St-Arnaud que la séance soit levée.

_____ _____
Carole Neill, mairesse Julie Francoeur, directrice générale

* *

POUR APPROBATION